



© Hulpverleningszone Oost / Facebook, 10 juin 2023

Analyse des incendies domestiques mortels en 2023

Tim Renders sait mieux que quiconque qu'il est important de prévenir les incendies domestiques. Pour compléter les chiffres publiés dans le rapport annuel du KCCE¹, il répertorie tous les cas d'incendies domestiques rapportés dans la presse. Ces statistiques ne sont pas comparables avec le rapport du KCCE. Ces chiffres combinés ne nous fournissent, il faut bien l'admettre, qu'un aperçu incomplet des incendies domestiques en Belgique.

Dans son relevé annuel², il partage ses chiffres relatifs aux victimes décédées, ainsi que ses réflexions personnelles sur les améliorations à apporter dans notre pays.

LES CHIFFRES DE 2023 EN BELGIQUE

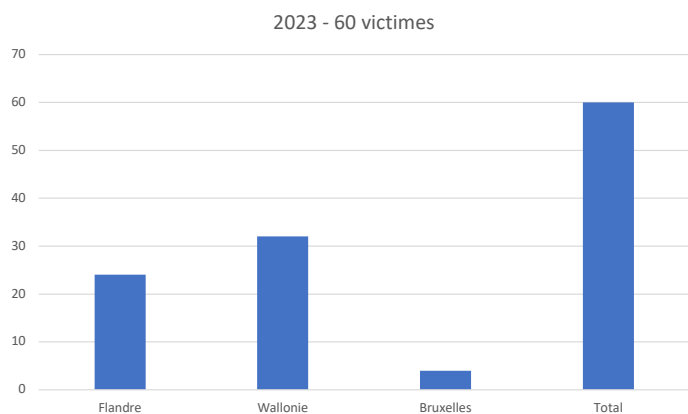
En 2023, les incendies domestiques survenus en Belgique ont causé la mort d'au moins 60 victimes, dont 30 femmes et 29 hommes. Pour 1 décès, le sexe n'est pas connu. 32 victimes sont décédées en Wallonie, 4 à Bruxelles et 24 en Flandre. 39 victimes sont décédées la nuit ou le soir. La plus jeune victime n'était pas encore née et la plus âgée avait 96 ans. L'âge moyen des personnes tuées dans des incendies domestiques est de 54 ans. L'âge exact d'une des victimes n'est pas connu.

Les 60 décès proviennent d'un total de 46 incendies domestiques mortels, dont 25 en Wallonie, 4 à Bruxelles et 17 en Flandre. 29 des 46 incendies mortels se sont produits dans des maisons unifamiliales, 14 dans des immeubles à appartements, 1 dans une caravane et 2 dans des maisons de repos.

Remarque : le mois de juin a été un mois particulièrement noir avec 10 décès. C'est le double du nombre moyen de victimes pour ces mois depuis 2014. Ce doublement

¹ Statistiques des interventions des pompiers : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/statistiques-des-interventions-des-pompiers>

² Voir Renders T., Analyse des incendies domestiques mortels en 2022, in : Fire & Security Alert Magazine n° 30, mars 2023, p. 19-24.

Tableau 1 : Comparaison Flandre-Wallonie-Bruxelles 2023

s'applique également à novembre 2023 avec 9 décès si je considère mes chiffres.

Les incendies domestiques de 2023 ont également fait au moins 46 blessés graves, dont beaucoup étaient en danger de mort. Le nombre total de victimes dépassera donc sans aucun doute les 59 morts.

COMPARAISON AVEC LES CHIFFRES DE 2022 EN BELGIQUE

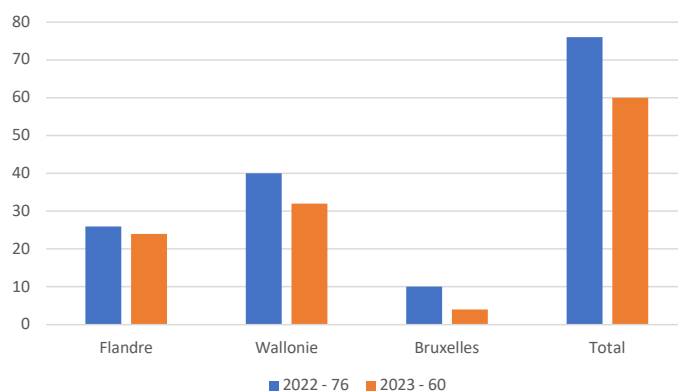
Par rapport à 2022, le nombre de décès dus à des incendies domestiques a diminué en Belgique. Il y avait eu au moins 76 décès sur un total de 67 incendies domestiques mortels, dont 29 femmes et 45 hommes. Pour 2 cas de décès, le sexe était inconnu. Il y a eu 40 décès en Wallonie, 10 à Bruxelles et 26 en Flandre.

La victime la plus jeune avait 6 ans et la plus âgée 97 ans. L'âge moyen des personnes décédées dans des incendies domestiques était de près de 64 ans. L'âge de 9 victimes n'était pas connu. Près de 60 % des incendies domestiques mortels se sont produits dans des maisons unifamiliales.

La diminution du nombre d'incendies domestiques mortels est particulièrement évidente à Bruxelles (de 10 à 4 décès), suivie par la Wallonie (de 40 à 32 décès). En Flandre, il y a eu 2 décès de moins.

ENTRE-TEMPS, 10 ANS DE COLLECTE DE DONNÉES (LIMITÉES) SUR LES INCENDIES DOMESTIQUES MORTELS

En 2014, j'ai commencé à compiler les incendies domestiques mortels. Je n'ai jamais compris pourquoi nous ne disposions pas de données exactes. Après tout, les chiffres et les statistiques sont un minimum pour pouvoir travailler sur la prévention des incendies. Je ne dispose pas de toutes les données, mais c'est ce qui m'a incité et me motive encore à travailler de manière ciblée sur la sécurité incendie. En effet, il est impossible de lancer des campagnes et de sensi-

Tableau 2 : Comparaison 2022-2023

biliser l'opinion publique si l'on ne sait pas où se produisent les incendies, comment ils se déclarent et qui sont les victimes. Tous les cas identifiés de suicides et de meurtres ont été retirés des chiffres. J'inclus dans mes données les habitations, les studios, les chambres, les hôtels et les maisons de repos, c'est-à-dire les lieux qui peuvent être considérés comme résidentiels ou habités.

Je remercie les pompiers qui me fournissent des infos et utilisent mon enquête via google-forms³, en ligne depuis 2016. Ainsi, ensemble, nous pouvons mieux identifier les données importantes et œuvrer pour une plus grande sécurité incendie.

De mai 2014 à décembre 2016, j'ai également pu utiliser mes chiffres avec la Direction Prévention de l'incendie de l'époque à la DG Sécurité et Prévention. Depuis fin 2016, cette direction (qui dépend de la Direction de la sécurité civile depuis 2020) collecte ses propres données sur une base similaire à la mienne.

Lorsque j'ai co-lancé «Leef Brandveilig» le 31 mai 2017 au départ de la zone de secours Oost Vlaams-Brabant avec l'ASBL Oscare, tous mes chiffres des années précédentes ont d'abord été publiés sur le site web⁴, puis transférés sur le site web d'Oscare⁵. Fin 2022, le développement de 'Leef Brandveilig' s'est arrêté pour moi et depuis lors, l'ASBL utilise ses propres chiffres. À partir de 2022, il y a donc une différence entre leurs chiffres et les miens. Cependant, début janvier 2024, ils ont également adapté les chiffres pour 2014, 2015 et 2018. Nos critères diffèrent donc quant à la manière dont nous enregistrons les incendies domestiques mortels.

Dix ans plus tard, je garde l'espoir que chaque zone de secours s'engagera à établir des statistiques, à mener des recherches sur les incendies et à sensibiliser à leur prévention, et que nous parviendrons à un résultat similaire à celui des services d'incendie des Pays-Bas et de l'Institut néerlandais de la sécurité publique (NIPV)⁶.

³ Gegevens fatale woningbrand of woningbrand met zwaargewonde(n) : <https://shorturl.at/pqzA7>

⁴ Leef Brandveilig : <https://www.leefbrandveilig.be>

⁵ Oscare : <https://www.oscare.be>

⁶ NIPV - Fatale woningbranden : <https://nipv.nl/fatale-woningbranden/>

COMPARAISON ENTRE 2014 ET 2023

Si nous examinons les chiffres de 2014 à 2023, nous constatons qu'il y a en moyenne près de 63 décès par an. En moyenne, une personne décède donc tous les 6 jours en Belgique dans un incendie domestique.

Au cours des 10 dernières années, 26,5 personnes en moyenne sont décédées chaque année en Flandre, près de 32 en Wallonie et 4,5 à Bruxelles (Tableau 3). 2016 a été l'année la plus terrible avec 78 décès dont 46 en Flandre, 28 en Wallonie et 4 à Bruxelles, et 2021 était l'année la moins dramatique pour la Belgique.

Tableau 3 : Comparaison par région 2014-2023

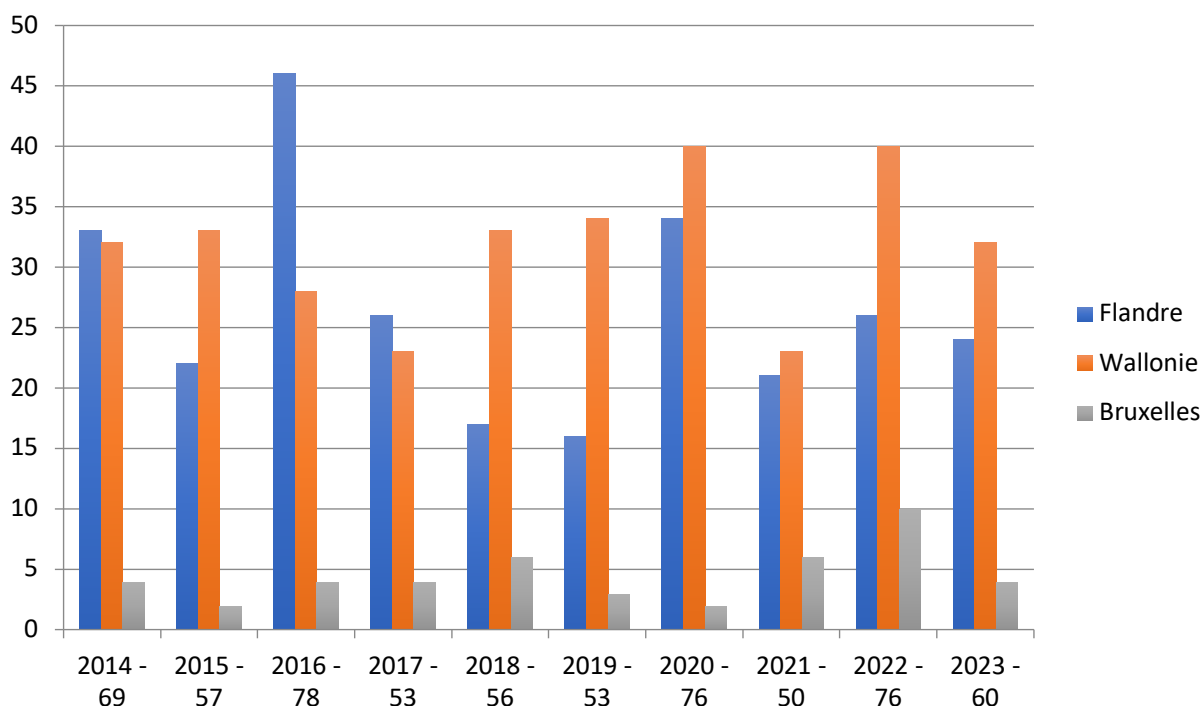
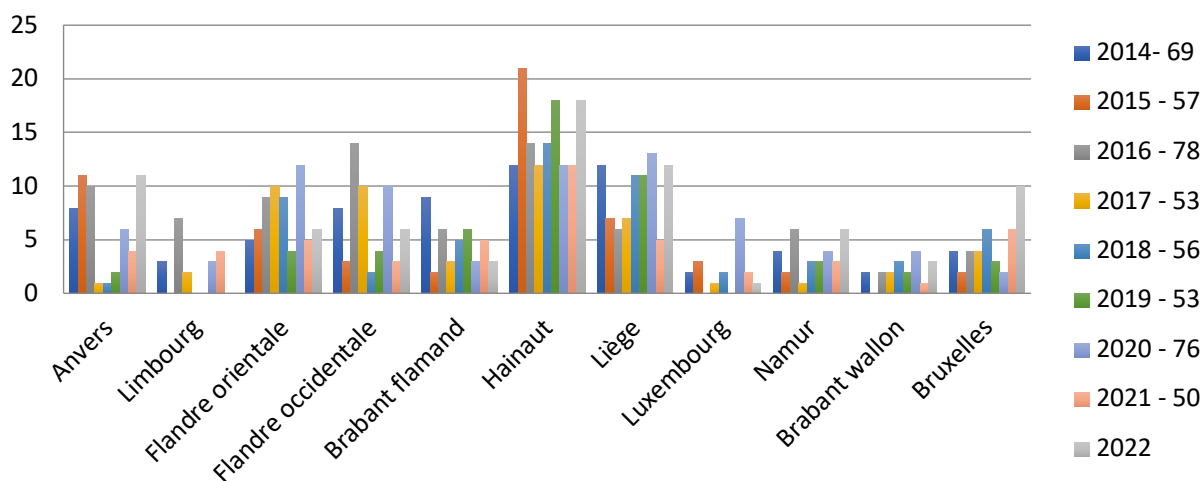


Tableau 4 : Comparaison par province 2014-2022



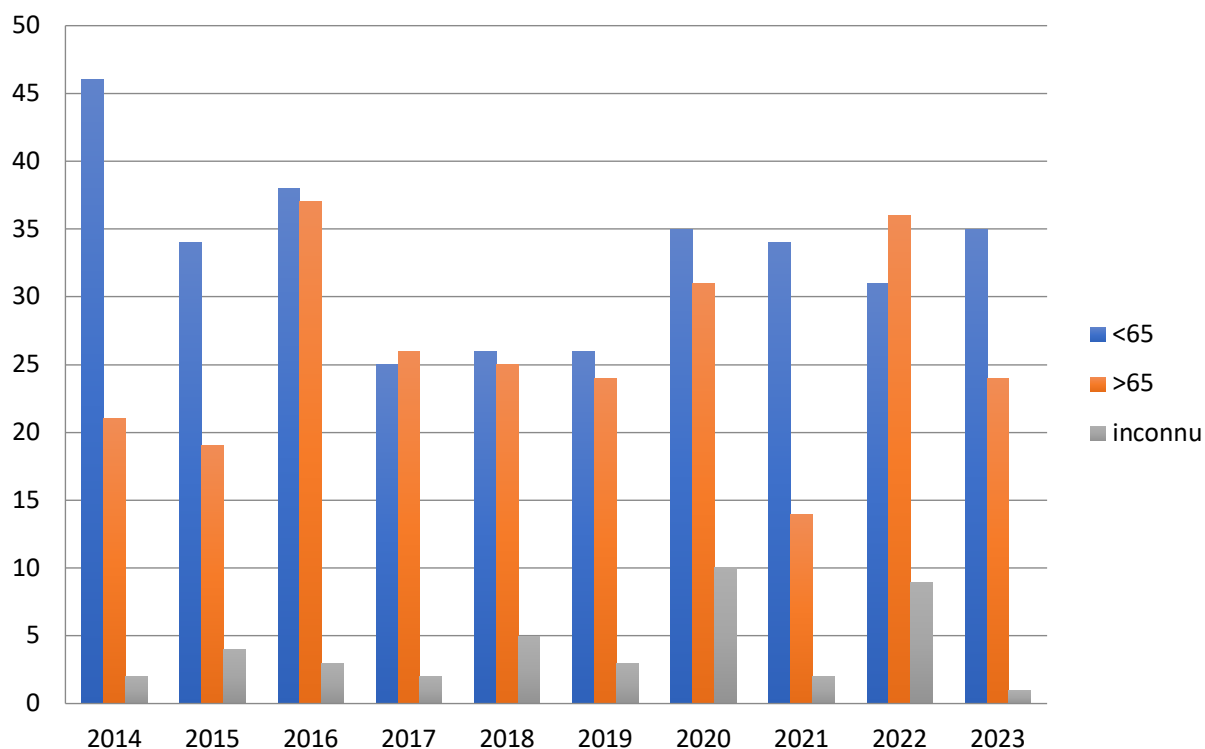
Si l'on examine le graphique des provinces (Tableau 4), il apparaît que les incendies domestiques font le plus de victimes dans le Hainaut, suivi de la province de Liège, puis de la Flandre orientale et d'Anvers et de la Flandre occidentale en 4^{ème} position. Les victimes les moins nombreuses se situent au Luxembourg, suivi du Brabant wallon, du Limbourg et de la province de Namur. Cette conclusion ne tient pas compte du nombre d'habitants par province.

En moyenne, 27,6 femmes et 34 hommes meurent chaque année.

L'âge moyen des victimes est de presque 58 ans.

Si je répartis l'âge des victimes en deux catégories, à savoir moins de 65 ans et plus de 65 ans (Tableau 5), les deux premières années et pour 2021, il y a clairement un nombre plus élevé dans la première catégorie. De 2016 à 2020, on observe à peu près le même rapport entre les groupes d'âge, mais toujours un léger dépassement dans la catégorie des moins de 65 ans, sauf en 2017. En 2022, le nombre de victimes âgées de plus de 65 ans est à nouveau plus élevé. En 2023, on observe à nouveau une proportion plus élevée dans la catégorie des moins de 65 ans.

Tableau 5 : Comparaison par groupe d'âge



60 % des victimes sont décédées pendant la nuit ou le matin.

Aucune conclusion ne peut être tirée quant aux mois au cours desquels se produisent le plus grand nombre de victimes. Il y a des différences (énormes) entre les dix années pendant lesquelles j'ai recueilli les données. En moyenne, les mois les plus meurtriers sont décembre et janvier, et septembre est le mois qui compte le moins de victimes.

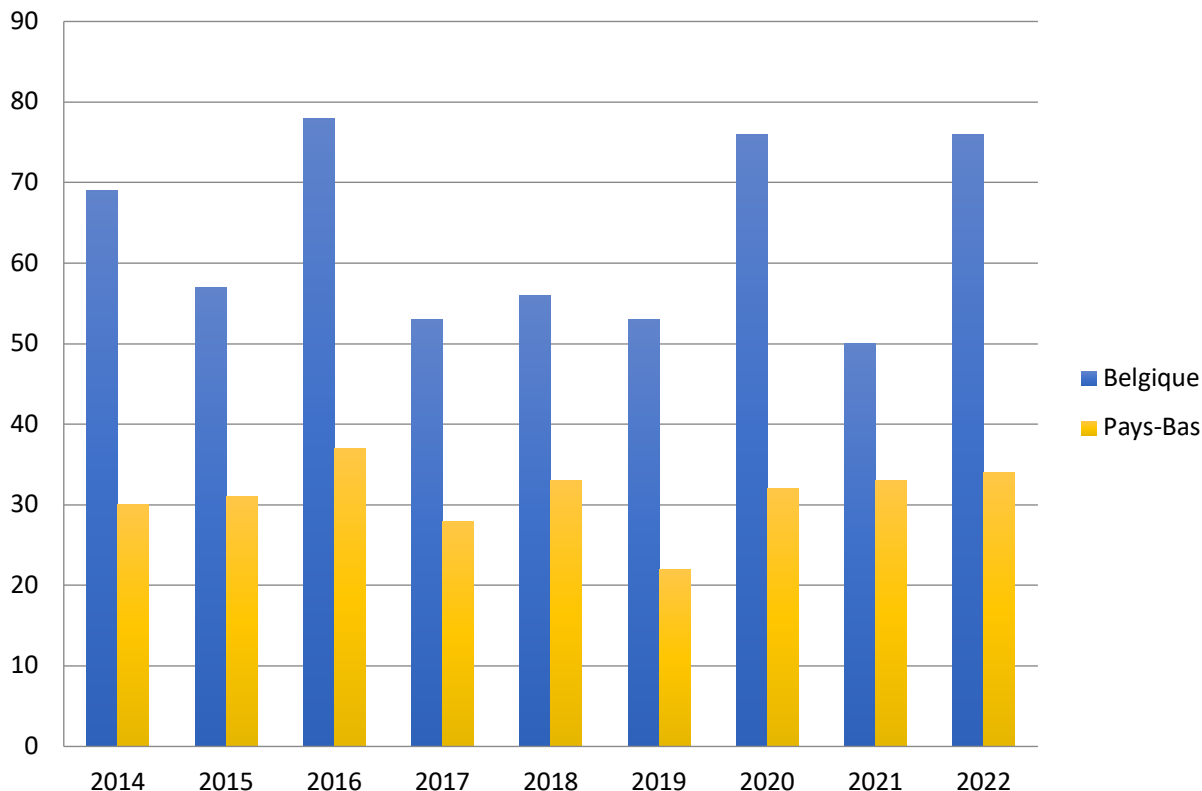
COMPARAISON AVEC LES PAYS-BAS

Aux Pays-Bas (17,94 millions d'habitants⁷ contre 11,69 millions en Belgique⁸), les incendies domestiques ont fait 30 morts en 2014, 31 morts en 2015, 37 morts en 2016, 28 morts en 2017, 33 morts en 2018, 22 morts en 2019, 32 morts en 2020, 33 morts en 2021 et 34 morts en 2022. Leur nombre pour 2023 s'élève provisoirement à 10 décès (de janvier à septembre).

⁷ Source : Centraal Bureau Statistiek Nederland, 25 december 2023.

⁸ Source : Statbel, l'office belge de statistique, 1 janvier 2023.

Tableau 6 : Comparaison Belgique-Pays-Bas 2014-2022



Si l'on considère les chiffres de 2014 à 2022 (Tableau 6), il apparaît que presque tous les 12 jours aux Pays-Bas une personne meurt dans un incendie domestique.

Pour les chiffres concernant les Pays-Bas, j'utilise les chiffres annuels de l'Institut néerlandais de la sécurité publique (NIPV)⁹.

COMMENT POUVONS-NOUS TRÈS RAPIDEMENT RÉDUIRE DE MANIÈRE DRASTIQUE LE NOMBRE DE DÉCÈS ET DE LÉSIONS DUS AUX INCENDIES ?

Des détecteurs de fumée en nombre suffisant et un plan d'évacuation établi à l'avance sauvent des vies !

En Belgique, les incendies domestiques font de nombreuses victimes. En plus d'éviter les risques d'incendie à l'intérieur et autour de la maison, il est important d'investir dans un nombre suffisant de détecteurs de fumée audibles dotés d'une batterie fixe de 10 ans.

Peu de gens savent que si un incendie se déclare la nuit, ils ont très peu de chances de se réveiller à temps. En effet,

lorsque nous dormons, notre odorat est pour ainsi dire « désactivé ». La fumée d'un incendie se propage très rapidement et est asphyxiante.

Des détecteurs de fumée audibles en nombre suffisant et un plan d'évacuation établi à l'avance contribuent à réduire le nombre de morts et de blessés dus aux incendies domestiques. Il est important d'équiper tous les lieux à risque d'un détecteur de fumée, à l'exception des endroits où de fausses alarmes sont susceptibles de se déclencher, tels que la cuisine, la salle de bain et les endroits où la température descend en-dessous de 4 °C ou monte au-dessus de 38 °C, par exemple le sous-sol, le garage, la véranda ou un grenier non aménagé. Il est évident que ces endroits sont également exposés au risque d'incendie, c'est pourquoi un détecteur de fumée doit être placé à proximité.

Un détecteur de fumée par étage, c'est trop peu. Supposons que vous installiez un détecteur de fumée dans le hall de nuit et qu'un incendie se déclare dans la chambre de votre enfant. Il faut attendre que la fumée atteigne ce détecteur de fumée pour que vous soyez averti. Le détecteur de fumée déclenche l'alarme trop tard. Un détecteur de fumée doit donc être installé dans les chambres d'enfants et dans toutes les chambres. Si l'incendie est détecté

⁹ Kerncijfers veiligheidsregio's - Fatale woningbranden: <https://kerncijfers.nipv.nl/mosaic/kerncijfers-veiligheidsregio-s/fatale-woningbranden>



© Brandweertzone Vlaams-Brabant West / Facebook, 10 décembre 2022

rapidement, il reste circonscrit et une opportunité de fuite reste possible.

Dans une maison familiale typique, de 6 à 8 détecteurs de fumée sont nécessaires pour assurer une détection rapide. Dans chaque habitation, plusieurs appareils électriques présentent un risque d'incendie : il s'agit notamment du lave-vaisselle, du lave-linge et du sèche-linge, mais la recharge des vélos électriques, des ordinateurs portables et des smartphones présente également un risque. Un détecteur de fumée doit donc être installé à ces endroits. Dans les grandes habitations, il est préférable d'installer des détecteurs de fumée interconnectés afin que l'alarme puisse être entendue à plusieurs endroits. L'alarme des détecteurs de fumée doit toujours rester audible jusque dans la chambre à coucher et pendant la phase de sommeil profond.

Outre l'installation d'un nombre suffisant de détecteurs de fumée audibles, il est important d'avoir un plan d'évacuation bien rodé. Cela permet de s'assurer que tout le monde peut quitter la maison à temps et en toute sécurité.

Législation sur les détecteurs de fumée

En Flandre, chaque habitation doit être équipée d'au moins un détecteur de fumée par étage. À Bruxelles, l'obligation ne concerne que les logements locatifs et un détecteur de fumée doit être installé dans chaque pièce située sur le chemin d'évacuation de la chambre à coucher vers l'extérieur. À partir de 2025, l'obligation s'appliquera enfin aux propriétaires bruxellois.

En Wallonie, un détecteur de fumée doit être installé par étage, mais si la surface est supérieure à 80 m², il faut en installer deux. À partir de 4 détecteurs de fumée, ils doivent être interconnectés entre eux.

La réglementation est-elle suffisante ?

Tout d'abord, il faut regretter l'existence de 3 réglementations différentes. Le feu ne se comporte pas différemment en fonction d'une frontière régionale ou linguistique. La réglementation est une bonne chose, mais sachez que le nombre de détecteurs de fumée dans votre habitation dépend du nombre de risques cités plus haut.

Malheureusement, en Flandre, vous pouvez encore opter pour des détecteurs de fumée à pile remplaçable. Par conséquent, la durée de vie des détecteurs de fumée n'est probablement que de 7 à 8 ans. La qualité de la cellule optique n'est généralement pas aussi bonne. En outre, il est très probable que les piles ne soient pas remplacées (à temps) et que la durée de vie des détecteurs de fumée soit dépassée sans que l'on s'en rende compte. En choisissant des détecteurs de fumée dotés d'une batterie non remplaçable de 10 ans, vous optez pour une meilleure qualité, une plus grande sécurité et, parce que vous ne devez pas remplacer les piles, un meilleur achat, qui est également plus respectueux de l'environnement. Outre le fait que trop peu de détecteurs de fumée doivent être installés en Flandre, vous courez le risque de ne pas entendre le détecteur de fumée de l'étage lors de votre sommeil profond. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des détecteurs de fumée reliés entre eux dans une maison.

À Bruxelles, il est regrettable que la réglementation ne s'applique encore qu'aux maisons/appartements mis en location. Un propriétaire n'a donc pas l'obligation d'installer de détecteurs de fumée dans sa propre maison ou son propre appartement avant 2025. En fonction de l'agencement de la maison ou de l'appartement loué, vous courez également le risque que le détecteur de fumée donne une alerte tardive, surtout qu'il n'y a pas d'obligation de présence d'un détecteur de fumée dans la chambre à coucher ! Heureusement, comme il existe une obligation d'avoir une pile de plus de 5 ans, dans la pratique, cela revient à choisir des détecteurs de fumée avec une batterie de 10 ans, ce qui offre une meilleure sécurité.

En Wallonie, on raisonne en termes de surfaces. Ici aussi, le risque est grand d'avoir trop peu de détecteurs de fumée. Ce qui est positif, c'est qu'ici la réflexion a abouti à l'importance d'interconnecter les détecteurs de fumée.

J'espère que le gouvernement travaillera à l'élaboration d'une législation uniforme, adaptée à la réalité. En effet, la situation actuelle est source de confusion et ne contribue pas à une Belgique sûre en matière d'incendie.

¹⁰ Voir *Fire & Security Alert Magazine* n° 23, juin 2021, p. 67.



CONSEIL ANPI

Choisissez toujours un détecteur de fumée certifié BOSEC !

La marque de qualité BOSEC garantit la conformité de l'appareil à la norme EN 14604.

Liste sur www.bosec.be



© SIAMU / Facebook, 27 juin 2023

CONCLUSION

En Belgique, nous sommes très mal positionnés en matière de sécurité incendie dans les habitations. J'insiste sur ce point depuis de nombreuses années : il est grand temps de changer cette situation. J'espère toujours que les campagnes auront un impact, mais entre-temps, nous pouvons déjà accomplir beaucoup de notre propre initiative. Après tout, la sécurité incendie commence par soi-même. Si chacun s'adressait à son propre réseau familial, d'amis, de voisins, de collègues, etc. et sensibilisait les gens à la sécurité incendie domestique, nous pourrions toucher des millions de Belges, déjà rien que pendant notre temps libre.

Travaillons donc ensemble pour faire de 2024 une année sans risque d'incendie.

Tim RENDERS

Instructeur en sécurité incendie -
consultant en prévention des incendies

Auteur de «Brandveiligheid Thuis»¹⁰

tim@timrenders.be